

B.O.I. N° 71 DU 2 AOÛT 2010 [BOI 3A-4-10]

Références du document	3A-4-10
Date du document	02/08/10

- 1 -

2 août 2010

3 507071 P - C.P. n° 817 A.D. du 7-1-1975

B.O.I.

Version imprimée: I.S.S.N. 0982 801 X

Direction générale des finances publiques

Version en ligne : I.S.S.N. 2105 2425

Directeur de publication : Philippe PARINI

Responsable de rédaction : Toussaint CENDRIER

Impression : S.D.N.C.

Rédaction : ENT-CNDT

82, rue du Maréchal Lyautey – BP 3045 – 78103 Saint-Germain-en-Laye cedex

17, Bd du Mont d'Est – 93192 Noisy-le-Grand cedex

BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

3 A-4-10

N° 71 DU 2 AOÛT 2010

INSTRUCTION DU 26 JUILLET 2010

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE.

EXONÉRATION APPLICABLE AUX OPÉRATIONS PORTANT SUR LES AÉRONEFS UTILISÉS PAR DES COMPAGNIES D'AVIATION DONT LE TRAFIC INTERNATIONAL REPRÉSENTE AU MOINS 80 % DES SERVICES EXPLOITÉS.

(C.G.I., art. 257 13°, 262-II 4° à 7°, 291-II 5° ; C.G.I., ann.IV, art. 45)

NOR : ECE L 10 30016 J

Bureau D 2

La présente instruction a pour objet d'actualiser la liste des compagnies aériennes réputées bénéficier de l'exonération de TVA prévue au 4° du II de l'article 262 du code général des impôts (CGI) publiée au bulletin officiel des impôts 3 A-6-09 du 6 octobre 2009.

Elle entre en vigueur à la date de sa publication.

DB liée : 3 A 3332 § 1 et suivants

La Directrice de la législation fiscale

Marie-Christine LEPETIT

•

ANNEXE A

AIGLE AZUR

AIR AUSTRAL

AIR CARAIBES

AIR CARAIBES ATLANTIQUE

AIR FRANCE

AIR ITM

AIR MEDITERRANNEE

AIR TAHITI NUI

AIRBUS TRANSPORT INTERNATIONAL

BLUE LINE

CORSAIRFLY

DASSAULT FALCON SERVICE

EUROPE AIRPOST

L'AVION

MICHELIN AIR SERVICES

NEW AXIS AIRWAYS

TRANSPORT AIR

STRATEGIC AIRLINES SAS

TRANSAVIA FRANCE

XL AIRWAYS France

ANNEXE B

EASTERN AIRWAYS

EXIN

JETAIRFLY

WELCOME AIR